

Forte contraction des embauches et des fins de contrat au 1^{er} trimestre 2020

Au 1^{er} trimestre 2020, en France métropolitaine, 5 656 600 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), en net recul par rapport au trimestre précédent (-7,6 %), en lien notamment avec l'entrée en confinement à la mi-mars suite à la crise de Covid-19. Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) se contracte (-8,0 %, après -0,3 % au trimestre précédent), tout comme celui des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) (-5,6 %, après -3,6 %).

De manière similaire, le nombre de contrats ayant pris fin au 1^{er} trimestre 2020 diminue (-4,6 %, après +0,3 % au 4^e trimestre 2019), pour se situer à 5 821 100. Le nombre de fins de CDD se replie (-5,1 %, après +0,1 % au trimestre précédent) et atteint 4 880 400, du fait de la nette diminution des CDD de moins d'un mois arrivés à terme (-6,9 %, après +1,9 %). Parallèlement, 940 600 CDI se sont terminés (-1,7 %, après +1,3 %), sous l'effet notamment de la contraction du nombre de fins de période d'essai et de licenciements pour un motif autre qu'économique.

Une forte baisse des embauches principalement dans les établissements de moins de 10 salariés

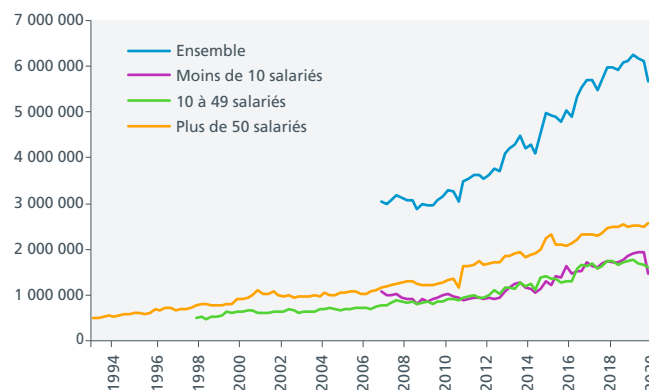
Au 1^{er} trimestre 2020, en France métropolitaine, 5 656 000 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) (graphique 1). En lien avec la crise sanitaire survenue en mars (focus), le nombre d'embauches connaît sa plus forte baisse depuis 2007, année où débute le suivi de cette série (-7,6 % au 1^{er} trimestre 2020, après -0,8 % au trimestre précédent, tableau 1). Sur un an, le nombre d'embauches se contracte également fortement (-7,2 % par rapport au 1^{er} trimestre de 2019), quoique de façon moins marquée à fin mars, que lors de la crise économique de 2008-2009 (-9,7 % au 4^e trimestre 2008).

La baisse des embauches au 1^{er} trimestre 2020 est essentiellement le fait des établissements de moins de 10 salariés (-24,7 %, après une stabilité au 4^e trimestre 2019). Le nombre d'embauches diminue plus modérément dans les établissements de 10 à 49 salariés (-4,0 %, après -0,6 % au trimestre précédent), tandis qu'il augmente dans ceux de plus de 50 salariés (+3,3 %, après -1,6 %).

Le recul du nombre d'embauches au 1^{er} trimestre 2020 concerne les trois grands secteurs d'activité, même s'il est nettement plus important dans le tertiaire : -1,8 % dans l'industrie (après -7,4 % au 4^e trimestre 2019, tableau 1), -2,2 % dans la construction (après -5,6 %) et -8,0 % dans le tertiaire (après -0,4 %). Sur un an, le nombre d'embauches recule pour la première fois depuis début 2016 dans les secteurs de la construction et du tertiaire (respectivement -3,4 % et -7,4 %), et pour le deuxième trimestre consécutif dans l'industrie (-5,3 %).

Ces embauches n'incluent pas les missions d'intérim [3]. En France métropolitaine, hors agriculture, le nombre de missions d'intérim débutées au 1^{er} trimestre 2020 diminue également fortement (-8,9 %, après -0,9 %), pour atteindre 4 684 400. Sur un an, le nombre d'embauches d'intérimaires est aussi en fort recul (-10,9 %).

Graphique 1
Nombre d'embauches par tranche de taille d'établissement



Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 574 200 contrats ont été signés au 1^{er} trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Une contraction des embauches plus marquée pour les CDD que pour les CDI

La forte baisse des embauches concerne à la fois les CDI et les CDD. Le nombre de signatures de CDI recule de 5,6 %, pour atteindre 907 400 (après -3,6 % au 4^e trimestre 2019, tableau 1). La baisse du nombre d'embauches en CDD est plus marquée (-8,0 % à 4 748 600, après -0,3 % au 4^e trimestre 2019). Dans ce contexte, la part des CDD dans les embauches diminue de 0,3 point au 1^{er} trimestre 2020, à 84,0 % (graphique 2).

Sur un an, le nombre d'embauches en CDI chute (-7,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019), tout comme le nombre d'embauches en CDD (-7,2 %).

Un net recul des fins de contrats de travail, surtout dans les établissements de moins de 10 salariés

Au 1^{er} trimestre 2020, le nombre de fins de contrat recule nettement (-4,6 %, après +0,3 % au 4^e trimestre 2019) et atteint 5 821 100 (graphique 3), notamment du fait des conséquences de la crise sanitaire (focus). Sur un an, il diminue également (-3,2 %, tableau 2).

Sur le trimestre, les évolutions diffèrent suivant les tranches de tailles d'établissement. Le nombre de rupture de contrats chute dans les établissements de moins de 10 salariés (-22,2 %, après +0,1 % au 4^e trimestre 2019), alors qu'il diminue modérément dans les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (-0,5 %, après +1,1 % au trimestre précédent) et qu'il se redresse pour ceux de plus de 50 salariés (+6,2 %, après -0,2 %).

Le nombre de fins de contrats se replie dans la construction et le tertiaire (respectivement -1,4 % et -4,9 %, après -2,6 % et +0,6 % au trimestre précédent). Inversement, il remonte dans l'industrie (+2,3 %, après -5,8 %).

Un net reflux du nombre de fins de CDD et une diminution plus modérée du nombre de fins de CDI

Le nombre de fins de CDD se contracte nettement au 1^{er} trimestre 2020 (-5,1 %, après +0,1 % au 4^e trimestre 2019) (graphique 4). La baisse du nombre de CDD arrivés à terme de moins d'un mois (-6,9 %, après +1,9 % au trimestre précédent) l'emporte sur les rebonds des nombres de CDD arrivés à terme de plus d'un mois (+2,2 %, après -8,0 %) et des ruptures anticipées de CDD (+4,6 %, après -1,9 %). Au total, 4 880 400 CDD ont pris fin au 1^{er} trimestre 2020, soit un nombre inférieur à celui atteint un an auparavant (-4,7 %).

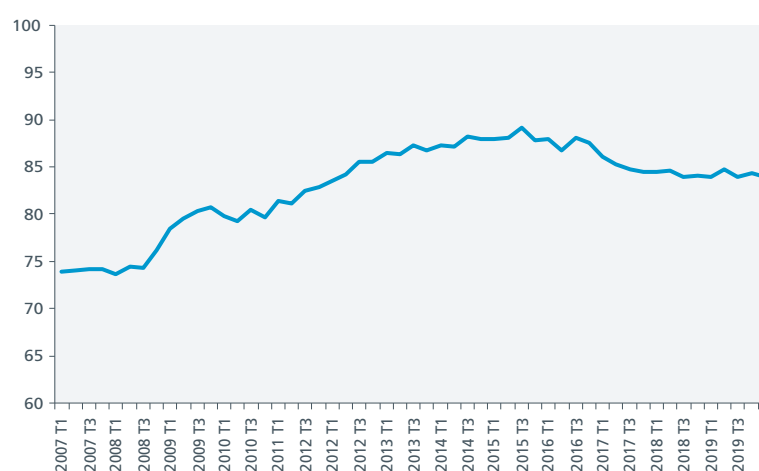
Tableau 1
Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveaux	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T1	2019 T4	2020 T1	2020 T1
Ensemble	5 656 000	-0,8	-7,6	-7,2
Moins de 10 salariés	1 471 300	0,0	-24,7	-20,7
de 10 à 49 salariés	1 610 500	-0,6	-4,0	-7,6
50 salariés et plus	2 574 200	-1,6	3,3	3,0
Industrie	206 700	-7,4	-1,8	-5,3
Construction	154 400	-5,6	-2,2	-3,4
Tertiaire	5 294 900	-0,4	-8,0	-7,4
CDI	907 400	-3,6	-5,6	-7,5
CDD	4 748 600	-0,3	-8,0	-7,2
Missions d'intérim	4 684 400	-0,9	-8,9	-10,9

Note de lecture : 907 400 CDI ont été signés au 1^{er} trimestre 2020, soit 5,6 % de moins qu'au 4^e trimestre 2019, et 7,5 % de moins qu'au 1^{er} trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Source : Dares, MMO.

Graphique 2
Part de CDD dans les embauches



Note de lecture : au 1^{er} trimestre 2020, 84,0 % des embauches hors intérim se font en CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Source : Dares, MMO.

Tableau 2
Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveaux	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T1	2019 T4	2020 T1	2020 T1
Ensemble	5 821 100	0,3	-4,6	-3,2
Moins de 10 salariés	1 491 700	0,1	-22,2	-16,7
De 10 à 49 salariés	1 673 500	1,1	-0,5	-3,1
50 salariés et plus	2 655 900	-0,2	6,2	6,4
Industrie	213 000	-5,8	2,3	2,1
Construction	150 100	-2,6	-1,4	5,3
Tertiaire	5 457 900	0,6	-4,9	-3,6
CDD	4 880 400	0,1	-5,1	-4,7
dont : CDD arrivés à terme de plus d'un mois	823 900	-8,0	2,2	8,3
CDD arrivés à terme de moins d'un mois	3 887 600	1,9	-6,9	-7,7
ruptures anticipées de CDD	168 900	-1,9	4,6	14,0
CDI	940 600	1,3	-1,7	5,6
dont : démissions	386 200	-1,8	-0,9	2,1
ruptures conventionnelles	110 300	1,1	-2,9	4,5
licenciements économiques	30 800	6,0	9,2	19,8
licenciements non économiques	144 500	3,1	-4,1	1,7
départs en retraite	57 800	-4,2	1,2	8,4
fins de période d'essai	183 500	7,8	-3,4	15,3
autres motifs de fin de CDI	27 500	3,1	1,9	1,9

Note de lecture : 940 600 CDI ont pris fin au 1^{er} trimestre 2020, soit 1,7 % de moins qu'au 4^e trimestre 2019 et 5,6 % de plus qu'au 1^{er} trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Sources : Dares, MMO.

Le nombre de fins de CDI diminue également au 1^{er} trimestre 2020 mais de façon plus modérée (-1,7 %, après +1,3 % au 4^e trimestre 2019), pour atteindre 940 600. Cette baisse est essentiellement due au repli du nombre de fins de période d'essai (-3,4 %, après +7,8 % au 4^e trimestre 2019) (graphique 5) et du nombre de licenciements pour un motif autre qu'économique (-4,1 %, après +3,1 %) ; elle est amoindrie par la hausse du nombre de licenciements économiques (+9,2 %, après +6,0 %) et celle du nombre de départs en retraite (+1,2 %, après -4,2 %). Sur un an, le nombre de fins de CDI continue toutefois d'augmenter (+5,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019).

Kevin Milin (Dares).

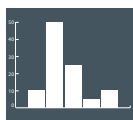
Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via l'application interactive :

<http://dataviz.dares.travail-emploi.gouv.fr/MMO/>

- [1] Milin K. (2018), « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses* n° 026, Dares, juin.
- [2] Milin K. (2018), « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », *Document d'études* n° 221, Dares, juin.
- [3] Milin K. (2020), « Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020 », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Milin K. (2020), « Baisse des embauches et hausse des fins de contrats de travail au 4^e trimestre 2019 », *Dares Indicateurs* n°022, Dares, juillet.

Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



DARES INDICATEURS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

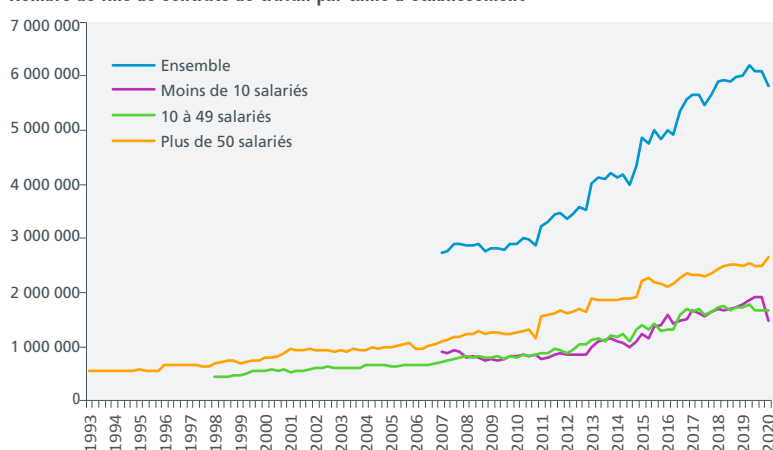
✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

📧 Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

Graphique 3

Nombre de fins de contrats de travail par taille d'établissement



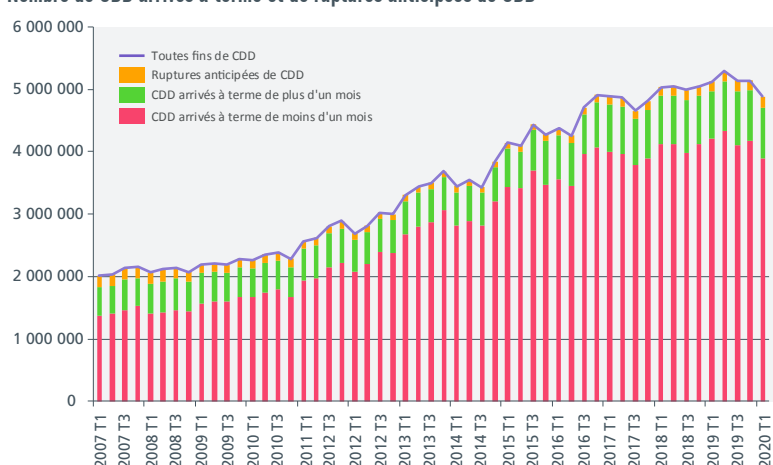
Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 655 900 contrats se sont terminés au 1^{er} trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Graphique 4

Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD



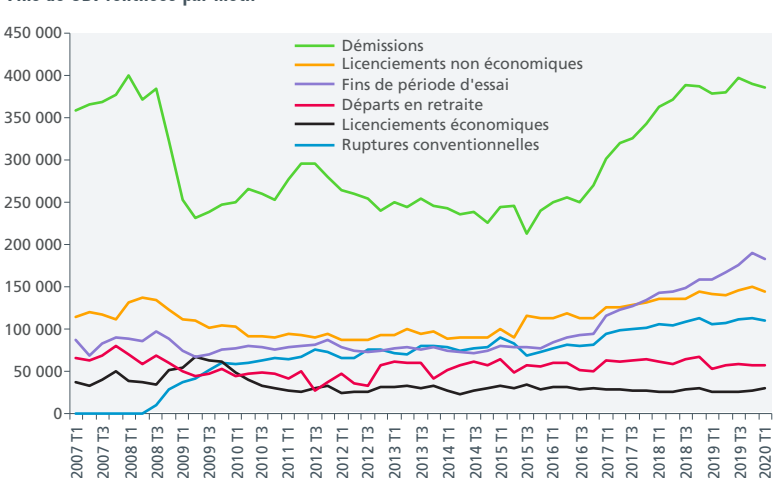
Note de lecture : sur les 4 880 400 fins de CDD au 1^{er} trimestre 2020, 823 900 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme, 3 887 600 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme et 168 900 sont des ruptures anticipées de CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Graphique 5

Fins de CDI ventilées par motif



Note de lecture : 386 200 CDI ont pris fin au 1^{er} trimestre 2020 suite à des démissions.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Sources : Dares, MMO.

Encadré 1 – Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Ces dernières ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [1]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [2].

Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, contrats intérimaires et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [4].

Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs ne sont pas comparables aux versions précédemment publiées (cf. ci-dessus) et sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura encore davantage de recul sur les données des DSN.

Définitions

Entrées : embauches en CDD et en CDI.

Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Encadré 2 – D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

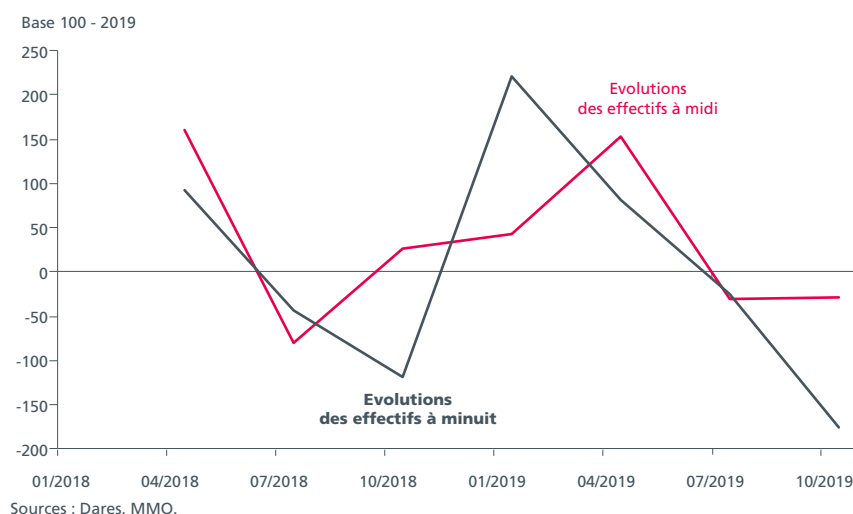
L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Acoss et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.

- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les estimations de l'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats est comptée une seule fois -, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.

- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est compté dans les estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquent (graphique A).

Graphique A
Evolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



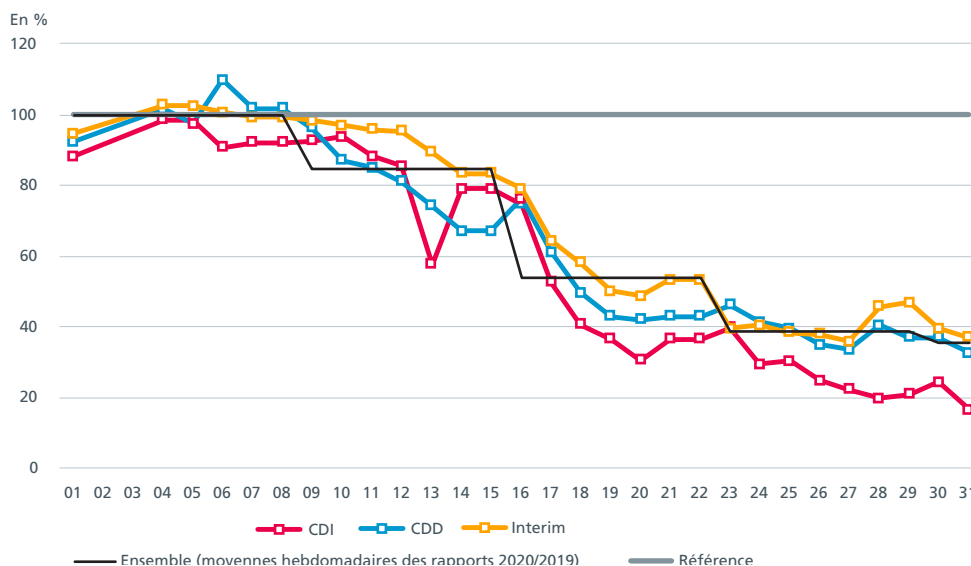
Les répercussions de la crise sanitaire sur les mouvements de main-d'œuvre

Le nombre d'embauches diminue fortement entre le 10 et le 20 mars 2020

Durant les 10 premiers jours de mars, le nombre d'embauches dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) reste relativement comparable à celui observé sur la période équivalente de 2019 (graphique 1) (1). Cependant à partir du 10 mars, et plus encore à partir du 12 mars (jour de la première allocution du Président de la République), le nombre de contrats signés commence à diminuer nettement par rapport à celui observé en 2019. Cette baisse est progressive jusqu'aux alentours du 20 mars. À partir de cette date et jusqu'à la fin du mois, le nombre de contrats signés représente environ 40 % du nombre de contrats signés en 2019 à la même période (un peu moins de 30 % pour les seuls CDI).

Graphique 1

Rapports journaliers entre le nombre d'embauches de mars 2020 et le nombre d'embauches de mars 2019, suivant le type de contrat



Note de lecture 1 : le vendredi 20 mars 2020, le nombre de CDI signés représente 31 % du nombre de CDI signés en 2019 sur un jour comparable (vendredi 22 mars 2019).

Note de lecture 2 : la valeur associée au 1^{er} mars 2020 correspond à la somme du nombre de mouvements des 1^{er}, 2 et 3 mars 2020.

Sources : Dares, MMO.

Les ruptures de CDI pour fin de période d'essai réagissent fortement à la situation sanitaire

Parmi les motifs de rupture de CDI, les fins de période d'essai réagissent très rapidement à la situation sanitaire et à la mise en place du confinement. Dès le 13 mars, les fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur augmentent fortement, jusqu'à être plus de 2,5 fois supérieures à leur niveau de 2019 (soit environ 2 000 ruptures de plus par jour). Les ruptures de périodes d'essai à l'initiative du salarié ne commencent à diminuer qu'à partir du 17 mars (date de la mise en place d'un confinement), pour s'établir à la fin du mois à 25 % environ du niveau qu'elles atteignaient à une période comparable en 2019. Sur l'ensemble du mois, le nombre de ruptures pour fin de période d'essai est supérieur de 6 % à celui observé en mars 2019. Les départs en retraite sont également en hausse de 5 % par rapport à leur niveau de mars 2019.

De leur côté, les ruptures conventionnelles – dont la mise en place nécessite une autorisation explicite du Ministère du Travail – restent, tout au long du mois de mars 2020, à un niveau comparable à celui observé en mars 2019 : elles font probablement l'objet d'une demande d'homologation datant d'avant le confinement. Les démissions et les licenciements diminuent quant à eux à partir du 17 mars : sur la seconde quinzaine du mois, leurs niveaux sont respectivement de l'ordre de 65 % et 85 % de ceux observés sur une période comparable de 2019.

Au total, le nombre de fins de CDI en mars 2020 s'établit à un peu plus de 90 % du niveau atteint en mars 2019.

Moins de fins de CDD en mars 2020 par rapport à 2019 mais une nette augmentation du nombre de ruptures anticipées de CDD entre le 14 et le 20 mars

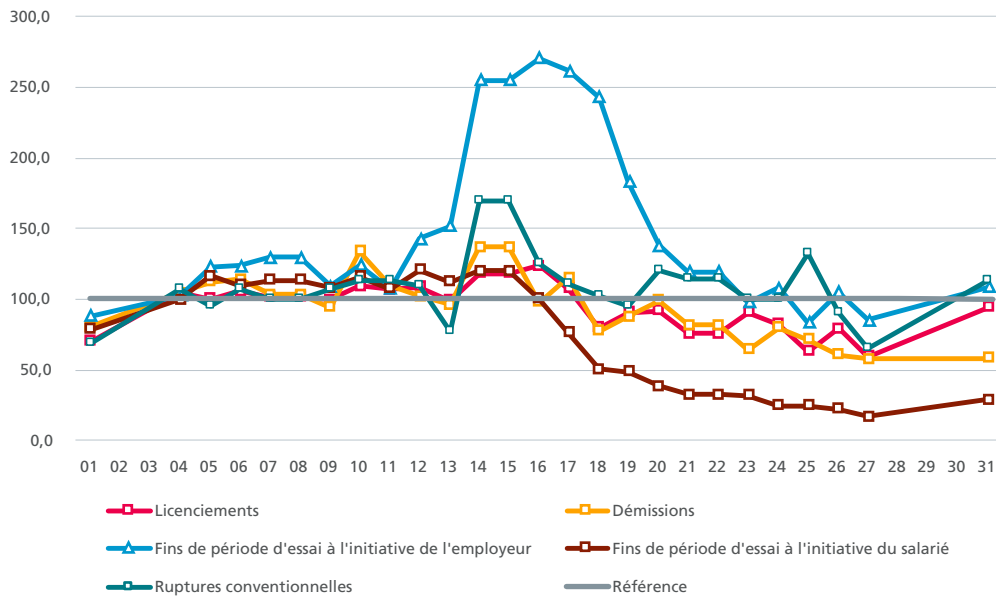
Les fins de CDD de plus d'un mois augmentent très fortement entre le 14 et le 20 mars, du fait de la multiplication des ruptures anticipées de CDD. Elles culminent le 16 mars jusqu'à un niveau environ 3,5 fois plus élevé que celui enregistré à une date équivalente en 2019 (soit environ 7 000 par jour entre le 14 et 20 mars 2020, contre 3 000 par jour l'année précédente). Au cours des dix derniers jours du mois de mars, les fins de CDD de plus d'un mois rejoignent progressivement des niveaux comparables, voire inférieurs, à ceux de 2019.

De leur côté, durant la première moitié de mars, les fins de CDD de moins d'un mois demeurent très proches des niveaux atteints en 2019. Elles diminuent ensuite, pour avoisiner 50 % de leur niveau de 2019 sur la deuxième quinzaine du mois, en lien avec la forte baisse des embauches en CDD.

Au total, le nombre de fins de CDD en mars 2020 s'établit à 75 % environ du niveau atteint en mars 2019.

(1) Pour neutraliser les effets calendaires, l'analyse est réalisée en comparant des jours similaires de mars 2020 et mars 2019. Par exemple, les deuxièmes lundis du mois sont comparés entre eux (9 mars 2020 et 11 mars 2019). Le début de mois et la fin de mois sont particulièrement intenses en flux de main-d'œuvre et sont donc traités différemment selon le type de mouvement. Plus précisément, la valeur affectée au 1^{er} mars 2020 est la somme du 1^{er}, 2 et 3 mars 2020 ; elle est comparée à la somme du 3, 4 et 5 mars 2019. Pour les fins de contrat, la valeur affectée au 31 mars est la somme du 27, 30 et 31 mars 2020 (et comparée à la somme du 29, 30 et 31 mars 2019), alors que pour les embauches, les 28, 29, 30, 31 mars sont respectivement comparés aux 23, 24, 25 et 26 mars 2019. Enfin, le nombre d'embauches et le nombre de fins de CDI des samedis et dimanches correspondent aux moyennes observées sur les week-ends : ce principe permet de lisser les séries, le nombre de mouvements étant particulièrement faible le dimanche.

Graphique 2
Rapports journaliers entre le nombre de fins de CDI de mars 2020 et le nombre de fins de CDI de mars 2019, suivant le motif de rupture

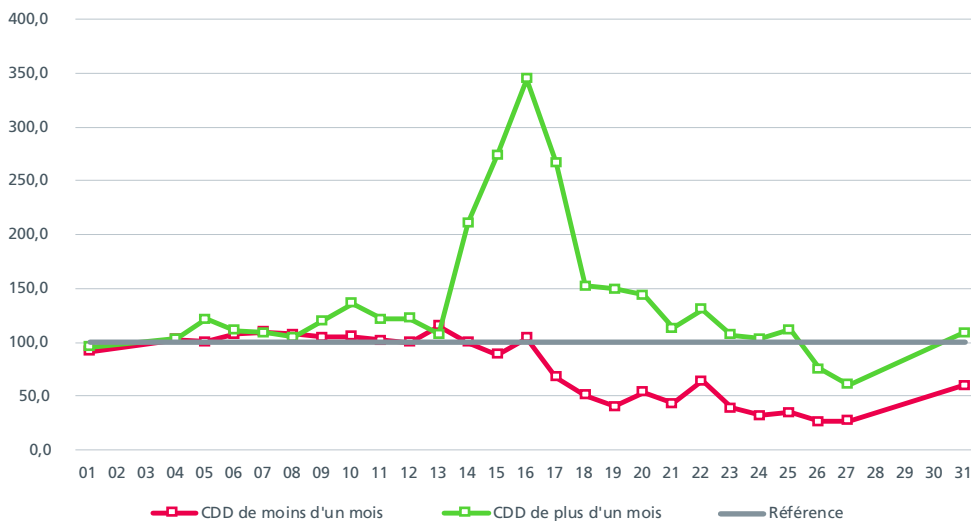


Note de lecture 1 : le vendredi 20 mars 2020, le nombre de fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative du salarié représente 39 % du nombre atteint sur un jour comparable en 2019 (vendredi 22 mars 2019).

Note de lecture 2 : la valeur associée au 1^{er} mars 2020 correspond à la somme du nombre de mouvements des 1^{er}, 2 et 3 mars 2020 ; la valeur associée au 31 mars correspond à la somme du nombre de mouvements des derniers vendredi, samedi et dimanche du mois.

Sources : Dares, MMO.

Graphique 3
Rapports journaliers entre le nombre de fins de CDD de mars 2020 et le nombre de fins de CDD de mars 2019, suivant la durée du contrat



Note de lecture 1 : le vendredi 20 mars 2020, le nombre de fins de CDD de moins d'un mois représente 54 % du nombre atteint sur un jour comparable en 2019 (vendredi 22 mars 2019).

Note de lecture 2 : la valeur associée au 1^{er} mars 2020 correspond à la somme du nombre de mouvements du 1^{er}, 2 et 3 mars 2020 ; la valeur associée au 31 mars correspond à la somme du nombre de mouvements des derniers vendredi, samedi et dimanche du mois.

Sources : Dares, MMO.